Nations Unies A/AC.105/1324\*



Distr. générale 12 avril 2024 Français Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Renseignements fournis conformément au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extraatmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes

Note verbale datée du 9 avril 2024, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne

La Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, conformément au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe), ouvert à la signature le 27 janvier 1967, a l'honneur de communiquer des renseignements concernant des activités menées dans l'espace (voir annexe).

Les États-Unis reconnaissent l'intérêt mondial croissant pour l'exploration robotique et humaine de l'espace au-delà de l'orbite terrestre basse. Le programme Artemis devrait permettre à la première femme et à la première personne de couleur de se poser sur la surface de la Lune, avec des partenaires internationaux et commerciaux, et il facilitera l'exploration humaine durable du système solaire.

Dans ce contexte, les États-Unis insistent sur l'importance de respecter le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, ainsi que sur les avantages de la coordination dans le cadre d'instances multilatérales, telles que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Les États-Unis soulignent plus particulièrement l'importance de l'article XI du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, dans lequel les États au Traité qui mènent des activités dans l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, ont convenu, dans toute la mesure où cela était possible et réalisable, d'informer le Secrétaire général de l'ONU de la nature et de la conduite de ces activités, des lieux où elles sont poursuivies et de leurs résultats. Les États-Unis ont depuis longtemps l'habitude de partager les résultats de leurs activités civiles d'exploration spatiale dans l'intérêt de tous. Ils nourrissent l'espoir que l'application de l'article XI par tous les États parties qui mènent des activités dans l'espace extra-atmosphérique contribuera à une exploration sûre et durable de l'espace.



<sup>\*</sup> Nouveau tirage pour raisons techniques (19 avril 2024).

Conformément aux discussions entre les signataires des Accords Artemis sur les principes de coopération pour l'exploration et l'utilisation civiles à des fins pacifiques de la Lune, de Mars, des comètes et des astéroïdes et à leurs obligations découlant du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, les États-Unis fournissent en annexe des renseignements concernant le lancement sur la Lune, le 8 janvier et le 15 février 2024, de charges utiles scientifiques américaines transportées à bord de vols spatiaux commerciaux dans le cadre du programme CLPS (Commercial Lunar Payload Services) de la National Aeronautics and Space Administration. L'annexe présente des données fondamentales concernant les charges utiles scientifiques des États-Unis embarquées pour ces deux missions : Astrobotic Peregrine Mission 1 et Intuitive Machines Nova-C 1.

**2/4** V.24-06694

## Annexe

## Renseignements concernant les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique\*

## **Astrobotic Peregrine Mission 1**

Mission Astrobotic Peregrine Mission 1

État concerné États-Unis d'Amérique

Nature générale des activités Mission commerciale avec de nombreux objectifs,

> y compris la livraison de charges utiles de la National Aeronautics and Space Administration (NASA) dans

le cadre du programme CLPS. Les objectifs scientifiques des charges utiles de la NASA étaient d'étudier l'exosphère lunaire, les propriétés thermiques et l'abondance de l'hydrogène dans le régolithe lunaire, les champs magnétiques et le

rayonnement ambiant.

Date de lancement 8 janvier 2024

Date d'atterrissage 23 février 2024. L'engin spatial n'a cependant pas

atteint la surface de la Lune.

Durée des activités 190 heures d'opérations prévues après l'atterrissage

Lieu(x) d'atterrissage Sinus Viscositatis; Dômes de Gruithuisen

(bord ouest du bassin Imbrium, le plus grand cratère

d'impact sur la face visible de la Lune)

Précision d'atterrissage prévue

(mètres/kilomètres)

S'en remettre au fournisseur commercial

Masse de l'engin spatial

à l'atterrissage

S'en remettre au fournisseur commercial

Élément(s) déployé(s) Charges utiles scientifiques et technologiques de la

> NASA et de sociétés commerciales (des informations détaillées sur les charges utiles sont disponibles sur

les sites Web ci-dessous)

Lieu(x) de l'activité/des activités, s'il(s) diffère(nt) du (des) lieu(x)

d'atterrissage

S'en remettre au fournisseur commercial

Informations relatives aux aspects scientifiques ou considérations

particulières concernant les activités

Multiples: s'en remettre au fournisseur commercial pour les activités de charge utile commerciale ; les activités des charges utiles scientifiques de la NASA peuvent être consultées à l'adresse suivante :

https://science.nasa.gov/lunar-science/clps-

deliveries/to2-astrobotic/

Plans d'élimination en fin de mission Il était prévu que l'atterrisseur lunaire reste sur le site

d'atterrissage.

Site Web pour de plus amples informations sur la mission

Fournisseur commercial: www.astrobotic.com/lunar-

delivery/manifest/

V.24-06694 3/4

<sup>\*</sup> Ces données sont reproduites telles qu'elles ont été reçues.

## **Intuitive Machines Nova-C 1**

Mission Intuitive Machines Nova-C 1

État concerné États-Unis d'Amérique

Mission commerciale avec des objectifs scientifiques Nature générale des activités

> de la NASA, notamment la mesure des émissions radio du côté proche de la surface de la Lune, la démonstration de la précision de la détection de la vitesse vectorielle et de l'altitude, la mesure de la quantité de propergol cryogénique dans le réservoir de l'engin spatial, l'enregistrement des effets des interactions du panache de poussière soulevé à la surface de la Lune, la mise en place d'une télémétrie laser de précision pour déterminer la distance entre un engin spatial en orbite ou en phase d'atterrissage et le réseau de rétroréflecteurs laser (Laser Retroreflector Array, LRA) de l'atterrisseur, et la démonstration de balises de navigation autonomes

pour guider avec précision les véhicules

entrants/sortants

15 février 2024 Date de lancement Date d'atterrissage 22 février 2024

Durée des activités Environ 7 à 10 jours après l'atterrissage, mais les

opérations de la mission ont cessé le 29 février 2024

Lieu(x) d'atterrissage Malapert A

Précision d'atterrissage prévue

(mètres/kilomètres)

S'en remettre au fournisseur commercial

Masse de l'engin spatial

à l'atterrissage

S'en remettre au fournisseur commercial

Élément(s) déployé(s) Charges utiles scientifiques et technologiques de la NASA et de sociétés commerciales (des informations

détaillées sur les charges utiles sont disponibles sur

le site Web ci-dessous)

Lieu(x) de l'activité/des activités, s'il(s) diffère(nt) du (des) lieu(x)

d'atterrissage

S'en remettre au fournisseur commercial

Informations relatives aux aspects scientifiques ou considérations particulières concernant les activités Multiples: s'en remettre au fournisseur commercial pour les activités de charge utile commerciale ; les activités des charges utiles scientifiques de la NASA peuvent être consultées à l'adresse suivante :

https://science.nasa.gov/lunar-science/clpsdeliveries/to2-im-clps-payloads/

Plans d'élimination en fin de mission

Il est prévu que l'atterrisseur lunaire reste sur le site

d'atterrissage

Site Web pour de plus amples informations sur la mission

Fournisseur commercial:

www.intuitivemachines.com/im-1

4/4 V.24-06694